



Quels sont les impacts positifs des politiques communales sur le développement durable ?

2025 - Expérimentation du premier Budget Vert de Velaux

VELAUX
en transition



TABLE DES MATIERES

I.	Objectifs, principes et méthodologie du premier budget vert expérimental de la commune de Velaux	2
A.	Le budget vert c'est quoi ?	2
B.	Objectif : une expérimentation pour renforcer la démarche de transition	2
C.	Présentation de la méthodologie	3
1.	Objectifs poursuivis	3
2.	Périmètre d'analyse.....	4
3.	Cibles, grille d'impacts et cotation	4
4.	Adaptation du cadre méthodologique	6
5.	Calendrier	6
D.	Limites méthodologiques et questionnements	7
II.	Résultats de l'expérimentation d'un premier budget vert en 2025	8
A.	Résultats globaux	8
B.	En fonctionnement.....	8
		9
C.	En investissement.....	9
D.	Focus sur les trois axes d'analyse	10
1.	Axe 1 : Impact positif en matière sociale (1 690k€ de dépenses favorables soit 23% des dépenses analysées):	10
2.	Axe 2 : Impact positif sur l'environnement (1 117k€ de dépenses favorables soit 16% des dépenses analysées):	11
3.	Axe 3 : Impact positif sur l'économie et le développement territorial (890k€ de dépenses favorables soit 12% des dépenses analysées) :	12
E.	Répartition des dépenses favorables par services municipaux	13
F.	Budget vert et Convention PACTE du Département des Bouches-du-Rhône	15
	CONCLUSION	16
	ANNEXE 1 : Tableau des cibles du développement durable et répartition de la pondération des dépenses.....	17
	ANNEXE 2 : Graphique des dépenses favorables réparties par cible.....	18

I. Objectifs, principes et méthodologie du premier budget vert expérimental de la commune de Velaux

A. Le budget vert c'est quoi ?

Le budget vert (BV) est un document qui s'attache à mesurer l'impact du Budget sur l'environnement ou sur le développement durable. Il constitue un nouveau type de classification des dépenses, complémentaire de la lecture budgétaire classique, qui permet de porter un regard sur la finalité des dépenses engagées. Le budget vert est donc un outil de pilotage et d'aide à la prise de décision des politiques publiques. Il permet de faire un état des lieux des actions actuellement menées et de définir des axes de progression.

Ces dernières années, des expérimentations ont été conduites par certaines organisations en France (Etat, collectivités, I4CE...) basées sur des méthodologies différentes (budget vert, budget carbone, budget climat...).

Au niveau réglementaire, la Loi de Finances pour 2024 a introduit une nouvelle annexe au compte financier unique, dite « annexe environnementale des collectivités locales », afin de mesurer l'impact des budgets locaux sur la transition écologique. Cette annexe permet de valoriser les choix d'investissement réalisés par les collectivités qui ont un impact positif sur l'environnement, et ainsi faciliter la planification écologique à l'échelle du territoire national.

B. Objectif : une expérimentation pour renforcer la démarche de transition

L'objectif de cette démarche est de réaliser un état des lieux de l'impact de nos dépenses et d'identifier les marges d'amélioration à mettre en œuvre pour poursuivre la démarche de transition de la Commune.

La Commune porte depuis plusieurs années une vision transversale de la transition écologique, en s'attellant à faire évoluer ses pratiques et son organisation interne, avec notamment pour objectif d'améliorer la qualité de vie des Velauxiens et d'encourager le développement de liens sociaux et intergénérationnels entre citoyens.

Fruit de son engagement, elle a été récompensée en 2024 du Label Territoire durable niveau 3 (sur 4) par l'Agence Régionale pour la Biodiversité et l'Environnement (ARBE). Parmi les projets importants ayant permis l'obtention du label, citons les actions dans les domaines de la restauration collective (préparation de repas en régie directe, réduction des déchets dans les cantines, achats locaux...), de la réduction des consommations d'énergie (plan sobriété, rénovations énergétiques, projet d'installation de panneaux photovoltaïques sur les bâtiments publics) ou encore des mobilités (plan vélo, projet d'installation de bornes de recharge pour véhicules électriques, promotion du covoiturage...).

La Commune de Velaux a réalisé cette année son analyse de l'impact des dépenses du Compte Financier Unique 2024 sur l'atténuation du changement climatique. Comme précisé dans le rapport du CFU 2024, pour chacune des dépenses mandatées en 2024 aux comptes mentionnés dans le décret, on indique donc si l'impact au regard de l'axe n°1 « Lutte contre le changement climatique » est favorable, défavorable, ou neutre. L'ensemble des dépenses concernées s'élève à 2 435 553 € sur les 3 002 683 € investis en 2024. La somme jugée défavorable au regard de l'axe n°1 s'élève à 259 268 € et concerne quasi intégralement les travaux de réalisation du Pumptrack (258 081 €), du fait de l'imperméabilisation du terrain.

Ainsi, la méthodologie de l'annexe environnementale du CFU, même si elle est appelée à prendre progressivement en compte d'autres enjeux environnementaux dans les prochaines années (adaptation, biodiversité, eau, pollutions, économie circulaire), n'intègre pas les autres dimensions du développement durable – sociale et économique – indispensables pour évaluer une démarche de transition juste et équitable pour tous.

C'est pourquoi notre collectivité s'est lancée, en parallèle du budget vert « réglementaire », dans l'élaboration d'une méthode expérimentale plus large capable de prendre en considération d'autres enjeux tels que la culture, la sécurité, l'éducation ou l'attractivité du territoire. Ce sujet avait déjà été ébauché dans le Rapport d'Orientations Budgétaires 2024 via le prisme des Objectifs du Développement Durable (ODD).

L'expérimentation de ce premier budget vert de la collectivité est un premier pas vers une meilleure identification des enjeux transversaux de la transition écologique dans la conduite des projets et l'initiation d'une culture d'amélioration continue à la fois pour les élus et les services.

En outre, l'opportunité, pour la Commune, de pouvoir identifier et communiquer sur les impacts de ses dépenses par rapport au développement durable est un atout supplémentaire pour mobiliser les financements auprès de ses partenaires. En particulier, le budget vert va permettre de mieux prendre en compte les objectifs du Département des Bouches-du-Rhône et de son Contrat d'engagement pour la transition écologique 2023-2028 (PACTE), auxquels devront répondre les projets de la collectivité pour être subventionnés. Plus largement, la tendance actuelle au “verdissement” de la finance conduit de plus en plus d'établissements bancaires à accorder une attention particulière aux impacts environnementaux des activités de leurs clients : disposer d'un outil comme le budget vert pourrait être, à l'avenir, un levier indispensable pour aider au financement des projets futurs de la Commune de Velaux.

C. Présentation de la méthodologie

1. Objectifs poursuivis

La méthode élaborée pour cette expérimentation a poursuivi plusieurs objectifs :

- Proposer un vrai outil de pilotage pour les élus et les services et accompagner ainsi l'orientation des dépenses, en analysant non pas le compte financier unique sur des dépenses déjà réalisées mais le budget primitif ;
- Elargir le spectre de l'analyse de l'impact des dépenses en intégrant la dimension sociale et les enjeux relatifs à l'économie, au développement d'infrastructures et à l'attractivité du territoire ;

- Permettre de dépasser la vision « sectorielle » classique des dimensions de la transition écologique et développer une approche transversale dans l'analyse du budget (prendre en compte les interactions possibles entre différents objectifs pour une même dépense) ;
- Elaborer une méthodologie simple, accessible, compréhensible et modérément chronophage pour les services appelés à conduire eux-mêmes cette analyse pour une meilleure acculturation dans la prise en compte des enjeux de la transition écologique. En effet, il a semblé essentiel que ce travail ne soit pas réalisé « en silo » par la Direction des Finances, mais par les services « experts » des projets qu'ils mettent en œuvre.

Sur cette base, une réflexion a été engagée pour élaborer des objectifs, ou cibles, pour lesquels la commune de Velaux souhaitait étudier l'impact de ses dépenses. Inspirées du cadre des Objectifs du Développement Durable (ODD), vingt cibles, adaptées aux compétences communales et aux enjeux locaux, ont ainsi été proposées pour coter les lignes budgétaires de chaque direction.

2. Périmètre d'analyse

Pour réaliser ce premier budget vert de la collectivité, le choix a été fait de considérer à la fois les dépenses d'investissement et de fonctionnement. En revanche, toutes les catégories de dépenses n'ont pas été prises en compte dans le périmètre de l'analyse pour le moment. De même, les recettes n'ont pas été incluses.

- En fonctionnement, l'analyse concerne exclusivement le chapitre 011 (charges à caractère général). Il s'agit du chapitre comptable regroupant tous les achats de fournitures ou prestations de services courantes : les dépenses d'énergie, les consommables divers, l'alimentation, les spectacles, les assurances, les maintenances et réparations ...
- En investissement, ce sont les dépenses d'équipements (enregistrées dans les chapitres 20 - Immobilisations incorporelles, 21 - Immobilisations corporelles et 23 – Immobilisations / Travaux en cours) qui ont été analysées.

Dans un deuxième temps, certains types de dépenses ont été sorties du périmètre car considérées comme non impactantes par rapport aux cibles, il s'agira principalement de taxes ou de maintenances réglementaires.

Au total, ce sont près de **400 lignes de dépenses qui ont été passées au crible des cibles du développement durable** par les agents de la collectivité, à l'aide d'un fichier type tableur qui leur a été transmis en début de la période de préparation budgétaire 2025. C'est sur ce même outil que les services travaillent à la fois sur leur budget (BP25) et sur leur budget vert, en concertation avec les élus référents.

3. Cibles, grille d'impacts et cotation

Le budget vert propose aux agents de chaque direction de déterminer l'impact "favorable" de chacune de leur demande de crédits budgétaires par rapport aux objectifs du développement durable, et pas seulement au regard des enjeux environnementaux. La possibilité de coter en "défavorable" a, pour le moment, été écartée en phase d'expérimentation.

L'analyse se déroule en 3 étapes :

1 La dépense doit-elle être analysée ?

Tout d'abord, l'agent doit définir si sa ligne de dépense est intégrée ou non dans le périmètre du budget vert. Bien qu'une pré-sélection ait été automatisée sur le tableur, certaines dépenses incluses dans le périmètre initial n'auront aucun impact sur le développement durable et ne seront pas à analyser : c'est le cas par exemple des taxes obligatoires, des droits d'auteurs, de certains frais de maintenance, etc...

2 Quelle part de la dépense contribue positivement à l'atteinte des objectifs du développement durable ?

Puis, en demandant aux agents de répondre à cette question en sélectionnant quatre possibilités :

- 0% : La totalité de la dépense n'a pas d'impact positif sur les objectifs du développement durable
- 33% : Une minorité de la dépense a un impact positif sur les objectifs du développement durable
- 66% : La majeure partie de la dépense a un impact positif sur les objectifs du développement durable
- 100% : La totalité de la dépense a un impact positif sur les objectifs du développement durable

Cette méthode permet de sortir du périmètre de l'analyse une partie du montant de la ligne de dépense pour affiner le résultat. Cette étape est notamment nécessaire dans deux situations :

- D'une part, lorsque qu'il s'agit d'une ligne de dépense "globale", avec différents éléments ne participant pas aux mêmes objectifs. L'agent choisira alors la part majoritaire qui participe favorablement à la principale cible sélectionnée ;
- D'autre part, lorsque l'impact de la dépense semble nécessiter une pondération. Par exemple, l'impact des dépenses de communication culture et animation a été pondéré à hauteur de 33% car nous ne connaissons l'ampleur de l'impact définitif sur le public visé. Cette disposition permet de ne pas surévaluer l'impact.

3 Quelles sont les cibles de l'action favorable ?

Enfin, les agents sont ensuite invités à coter les lignes de dépenses dont ils ont la charge sur les trois axes ou thématiques du développement durable :

- Les cibles « sociales » (11 cibles au total)
- Les cibles « environnementales » (13 cibles)
- Les cibles liées aux enjeux de développement territorial et d'attractivité économique (10 cibles)

L'originalité de la démarche consiste à proposer, pour chaque choix de cible, une pondération préétablie, qui associe soit 100% de la dépense à la thématique majeure de la cible, soit le partage avec une des deux autres thématiques. En effet, une même cible peut à la fois répondre à des enjeux sociaux mais aussi environnementaux. Cela permet d'éviter l'écueil d'associer une dépense à un seul objectif (alors que la mise en œuvre de projets concourt généralement à répondre à plusieurs enjeux), tout en simplifiant l'analyse des agents (en "automatisant" la répartition d'une part de la dépense sur une autre thématique). Ce mode de fonctionnement amène également les agents à mieux percevoir les impacts du travail qu'ils réalisent. Ce type d'analyse croisée est semblable au cadre des ODD, dont l'intérêt est de faire ressortir les interactions entre les 17 objectifs du développement durable à travers les cibles qui les composent. (Cf Annexe 1)

4. Adaptation du cadre méthodologique

Le choix de cette méthode par répartition des dépenses en fonction d'une ou plusieurs cibles du développement durable présente l'avantage d'être adaptable à d'autres cadres utilisés par ailleurs. Il est en effet possible d'établir des correspondances entre les cibles prioritaires par la Commune et les enjeux et objectifs issus d'autres méthodologies, et ainsi obtenir un autre regard sur l'impact des dépenses sans recourir à de nouvelles analyses.

Cadre privilégié par le CD13 pour piloter la transition écologique sur son territoire, les 6 engagements du PACTE évoqués précédemment peuvent être facilement reliés à chacune des cibles. A titre d'exemple, l'engagement "Rétablir le lien homme-nature" se retrouve à travers 6 cibles velauxiennes, tandis que celui consistant à "Préserver les Espaces Naturels Sensibles, la biodiversité et les paysages de Provence" est en lien direct avec 3 des 20 cibles proposées.

L'application de cette logique peut également permettre de relier facilement le budget vert de la Commune de Velaux aux 17 ODD ainsi qu'aux 6 enjeux environnementaux mis en avant par le budget vert de l'Etat, en créant préalablement une matrice des correspondances entre les différents cadres.

5. Calendrier



D. Limites méthodologiques et questionnements

Si la méthodologie mise en œuvre pour la réalisation du budget vert permet de poser un regard plus concret sur les impacts des choix financiers qui sont faits, elle reste une « simplification du réel » encore perfectible. Tout au long de la réalisation de ce projet, certaines limites liées aux choix méthodologiques, puis quelques difficultés dans la mise en pratique par les services, ont été relevées. Des améliorations peuvent être apportées pour la réalisation du prochain budget vert.

Choix des cibles et pondération des impacts :

La sélection des 20 cibles proposées pour la cotation des dépenses reflète nécessairement une part de subjectivité. En pratique, certaines thématiques non intégrées auraient pu être ajoutées, par exemple celle de la citoyenneté. Néanmoins, le nombre de cibles différentes déjà élevé rend plus difficile la cotation par les agents, il faut donc veiller à ne pas complexifier leur tâche par un choix trop large de cibles. Au cours de l'année 2025, un travail plus approfondi pourra être mené avec l'ensemble des Services pour apporter des améliorations sur le choix des cibles.

Par ailleurs, la grille d'impact de chaque cible sur les 3 axes principaux (social, environnement, développement territorial / attractivité économique) a été déterminée, après discussion, par l'équipe en charge du projet. Comme le choix des cibles elles-mêmes, cette grille de répartition de l'impact des dépenses comporte une part de subjectivité, et ne peut de toute façon pas représenter objectivement l'impact réel de chaque euro dépensé.

Des actions difficilement valorisables :

L'expérimentation concrète du travail de cotation a permis de mettre en lumière que s'il est possible de valoriser un projet en cotant favorablement les dépenses qui s'y rattachent, il n'en est pas de même pour l'absence de dépense, par exemple dans le cas d'un effort de sobriété sur les consommations d'énergie. En effet, dans ce cas, et dans l'hypothèse d'un prix constant de l'énergie, la part de cette dépense (les factures de consommation d'énergie) qui va impacter la cible liée à la sobriété énergétique et la lutte contre le changement climatique va diminuer, réduisant de fait l'impact positif sur la cible qui est recherché.

Une appropriation de la méthode par les services à développer :

D'une part, encore trop de dépenses restent non cotées au lieu d'utiliser la question pondératrice "part de la dépense", d'autre part, il manque de cohérence dans les cotations entre les différents services même si cette disparité est compensée par la relecture et éventuelle modification de chaque cotation par les services supports (Service Transition et Service des Finances).

Des pistes d'amélioration identifiées :

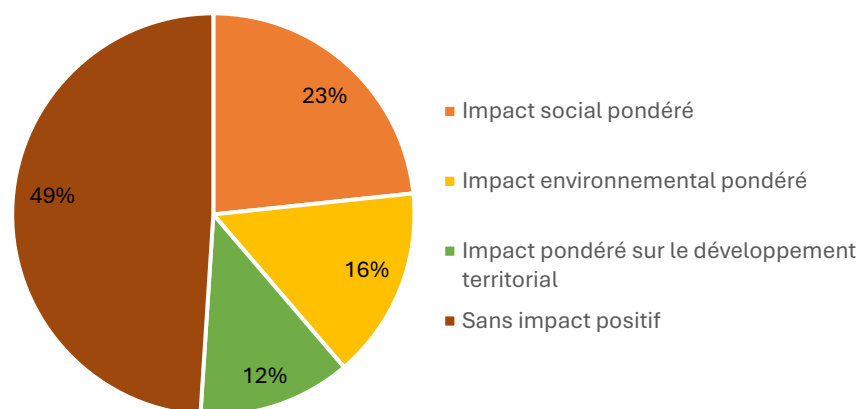
Afin d'établir une culture commune à l'ensemble des services de la commune, des ateliers de réflexion sur la cotation et la typologie des dépenses à coter ou non (ex : taxes, différence maintenance / entretien de certaines infrastructures...) seront organisés et permettront notamment de retravailler collectivement les cibles et la grille d'impacts.

II. Résultats de l'expérimentation d'un premier budget vert en 2025

A. Résultats globaux

Le périmètre du budget vert, c'est-à-dire les chapitres comptables 011, 20, 21 et 23, représentent un total de dépenses de 7.717k€. Sur ces dépenses seulement 7 245k€ ont été analysées car leur aspect réglementaire et obligatoire limite toute action possible en faveur du développement durable. C'est le cas par exemple de certaines taxes payées, d'assurances souscrites ou de maintenances.

Impact sur les dépenses analysées



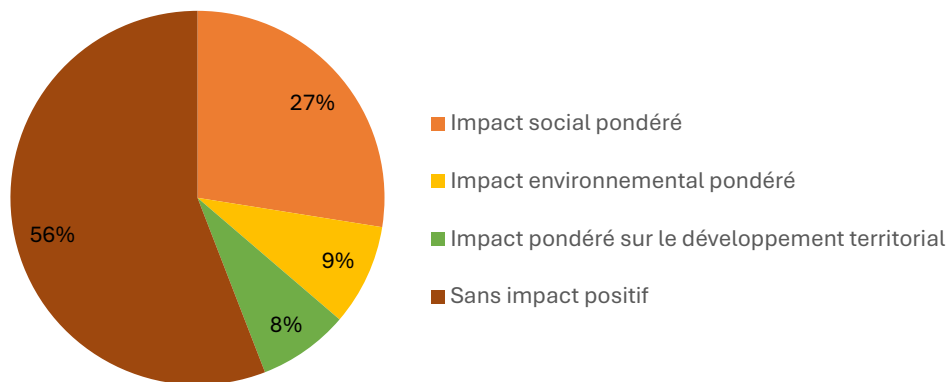
Dans les 7 245k€ de dépenses analysées, **3697k€ ont un impact favorable sur le développement durable, soit 51%**. Ce montant de dépense favorable est issu de la pondération de chaque ligne du Budget Vert en fonction de l'impact sur la cible ou de la proportion de la dépense (comme expliqué dans le paragraphe « Cibles, grille d'impacts et cotation »).

Parmi ces dépenses prévues, il y en a 23% en faveur de l'action sociale, 16% en faveur de l'environnement et 12% sur le développement territorial.

B. En fonctionnement

Pour rappel, les dépenses de fonctionnement analysées concernent les prévisions faites au chapitre 011 – Charges à caractère général. Celui-ci regroupe les dépenses courantes (hors dépenses de personnel), les dépenses d'énergie, les consommables divers, l'alimentation, les spectacles, les assurances, les maintenances et réparations ...

Impact sur les dépenses analysées de fonctionnement



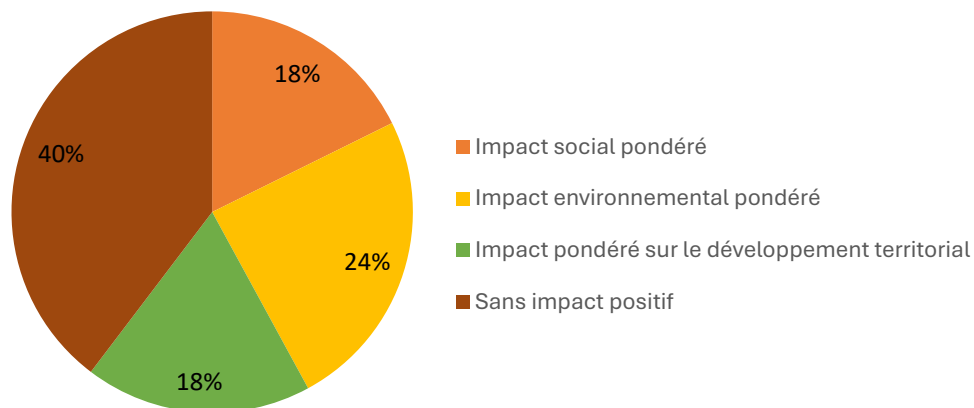
Les dépenses de fonctionnement analysées s'élèvent à 4 159k€ et représentent 57% des dépenses totales analysées. Parmi ces dépenses, 1 835k€ de dépenses présentent un impact positif sur un des trois axes d'analyse.

- 1 144k€, soit **27% des dépenses analysées**, ont un impacte positif en matière sociale
- 364k€, soit **9% des dépenses analysées**, ont un impact positif sur l'environnement
- 236k€, soit **9% des dépenses analysées**, ont un impact positif sur l'économie ou le développement du territoire

C. En investissement

En investissement, ce sont les dépenses d'équipements (enregistrées dans les chapitres 20 - Immobilisations incorporelles, 21 - Immobilisations corporelles et 23 – Immobilisations / Travaux en cours) qui ont été analysées.

Impact sur les dépenses analysées d'investissement



Les dépenses de fonctionnement analysées s'élèvent à 3 085k€ et représentent 43% des dépenses totales analysées.

Parmi ces dépenses, 60% présentent un impact positif sur un des trois axes d'analyse.

- 752k€, soit **24% des dépenses analysées**, ont un impact positif sur l'environnement
- 563k€, soit **18% des dépenses analysées**, ont un impact positif sur l'économie ou le développement du territoire
- 546k€, soit **18% des dépenses analysées**, ont un impacte positif en matière sociale

D. Focus sur les trois axes d'analyse

1. Axe 1 : Impact positif en matière sociale (1 690k€ de dépenses favorables soit 23% des dépenses analysées):

Parmi les dépenses en faveur de l'action sociale, 38% sont relatives à la sécurité des biens et des personnes, 19% pour favoriser le vivre ensemble et 18% pour favoriser la pratique sportive.

L'entretien et la réparation des bâtiments publics (114 k€) concourant à la sécurité des usagers, les dépenses en faveur de la jeunesse (110 k€) participant à l'animation de la commune, et l'installation d'aires sportives extérieures (102 k€) favorisant la pratique sportive sont les principales dépenses qui participent à l'atteinte des objectifs en matière sociale.

Répartition des dépenses analysées en faveur de l'action sociale par cible



- S2 - Préserver la sécurité des biens et des citoyens
- S9 - Favoriser le vivre-ensemble et les liens entre générations grâce au développement d'activités, d'animations et de loisirs
- S1 - Rendre accessible pour tous la pratique du sport
- S8 - Assurer l'accès de tous à la culture et sensibiliser à la connaissance du patrimoine local
- SE3 - Promouvoir une alimentation équilibrée et de qualité pour tous
- SD10 - Agir pour l'insertion professionnelle des publics en difficulté et développer la formation professionnelle, en interne comme sur le territoire
- SD11 - Favoriser l'accès aux technologies de l'information et de la communication
- SE5 - Sensibiliser et éduquer aux enjeux du développement durable, notamment ceux liés au climat, à la biodiversité, à la gestion de l'eau, de l'énergie et des déchets
- SE4 - Renforcer l'autonomie alimentaire du territoire tout en préservant les savoirs traditionnels locaux en matière d'agriculture et de gastronomie
- SD7 - Diversifier le développement des commerces, améliorer l'attractivité économique du territoire et soutenir l'emploi local

2. Axe 2 : Impact positif sur l'environnement (1 117k€ de dépenses favorables soit 16% des dépenses analysées):

La cible relative à la sobriété et l'efficacité énergétique est la principale cible de l'axe environnemental ; elle représente 37% des impacts positifs de cet axe. Le développement des mobilités douces concerne 24% de cet axe et la promotion d'espaces verts ou naturels 16%.

Parmi les dépenses concourant à l'axe 2, se trouvent l'entretien et la réparation des bâtiments visant à limiter les consommations d'énergie pour 171k€, les dépenses en faveur des mobilités douces pour 76k€, qui permettent de réduire les émissions de gaz à effet de serre dus aux transports, et les travaux en faveur des espaces verts éligibles au dispositif « Provence Verte du département » pour 102k€, qui font la promotion de la biodiversité et renaturation des espaces publics.

Répartition des dépenses analysées en faveur de l'environnement par cible



- SE6 - Promouvoir la sobriété et l'efficacité énergétique pour réduire l'impact des émissions de gaz à effet de serre, et lutter contre la précarité énergétique
- ED15 - Développer les mobilités douces et /ou décarbonnées, bénéfiques à la santé, à la qualité et l'air et au climat
- ED16 - Contribuer à offrir plus d'espaces verts ou naturels au plus grand nombre
- E14 - Réduire la production de déchets ainsi que les pollutions liées aux activités de tous les secteurs
- SE5 - Sensibiliser et éduquer aux enjeux du développement durable, notamment ceux liés au climat, à la biodiversité, à la gestion de l'eau, de l'énergie et des déchets
- SE4 - Renforcer l'autonomie alimentaire du territoire tout en préservant les savoirs traditionnels locaux en matière d'agriculture et de gastronomie
- ED13 - Développer les énergies renouvelables et réduire le recours aux énergies fossiles
- ED12 - Promouvoir des modes de consommation et de production durables
- E20 - Limiter l'empreinte écologique de l'urbanisation (fragmentation des espaces, trame verte et bleue, agriculture urbaine, densité, limitation de l'artificialisation des sols)
- ED18 - Promouvoir la mise en valeur des productions culturelles, gastronomiques et artisanales locales ainsi que le développement d'un tourisme vert et durable
- SE3 - Promouvoir une alimentation équilibrée et de qualité pour tous

3. Axe 3 : Impact positif sur l'économie et le développement territorial (890k€ de dépenses favorables soit 12% des dépenses analysées) :

Parmi les dépenses en faveur de l'économie et du développement territorial, 38% sont relatives à la modernisation des infrastructures, 25% contribuent à offrir plus d'espaces verts et 14% sont en faveur des modes de consommations durables.

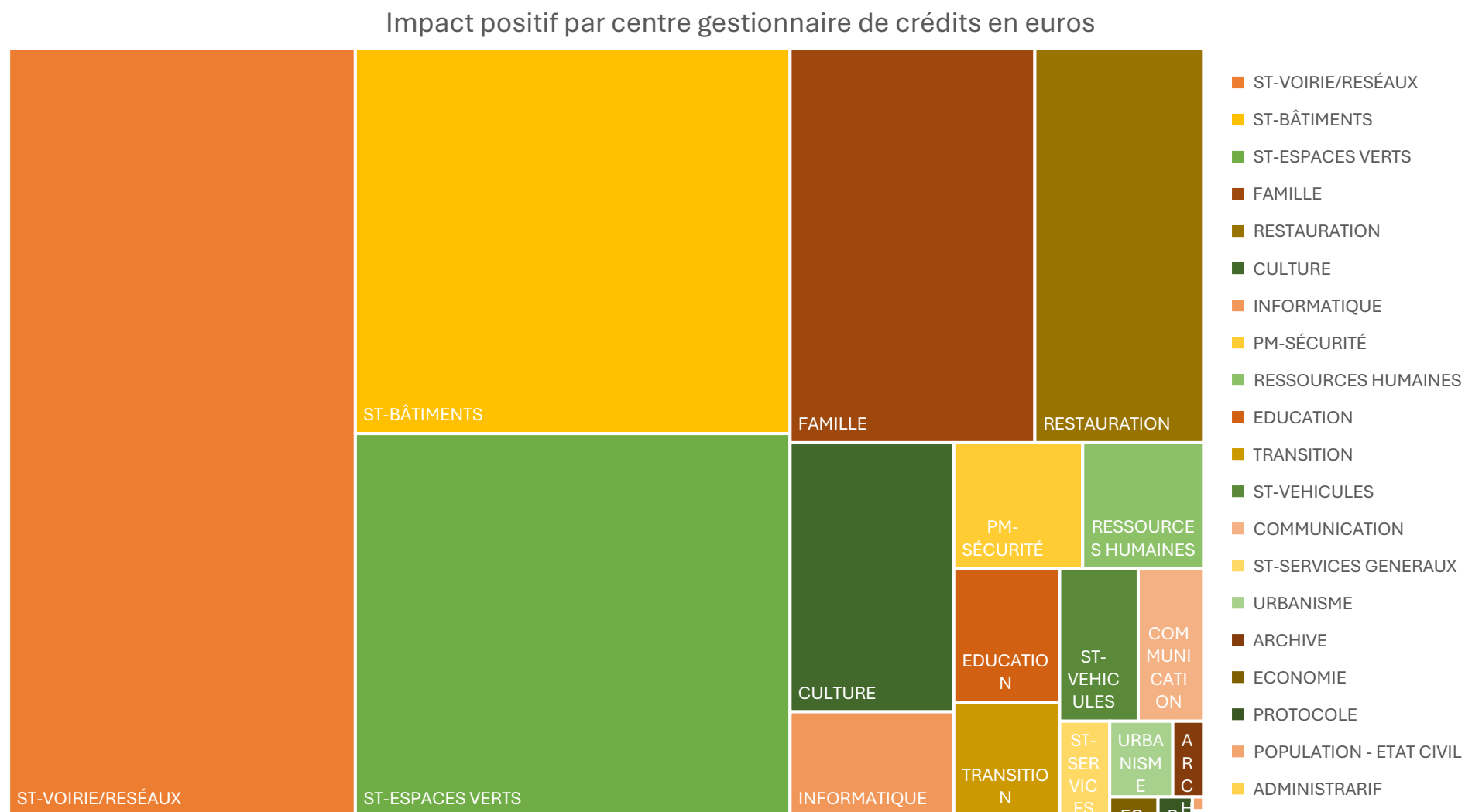
Les dépenses principales inscrites dans l'axe 3 sont les suivantes : la création d'un parking au centre ancien pour 103k€ et les travaux de voiries dans le centre ancien pour 76k€, qui concourent à l'attractivité commerciale et la redynamisation du centre village, et les travaux en faveur des espaces verts éligibles au dispositif « Provence Verte du département » pour 56k€.

Répartition des dépenses analysées en faveur de l'économie et du développement territorial par cible



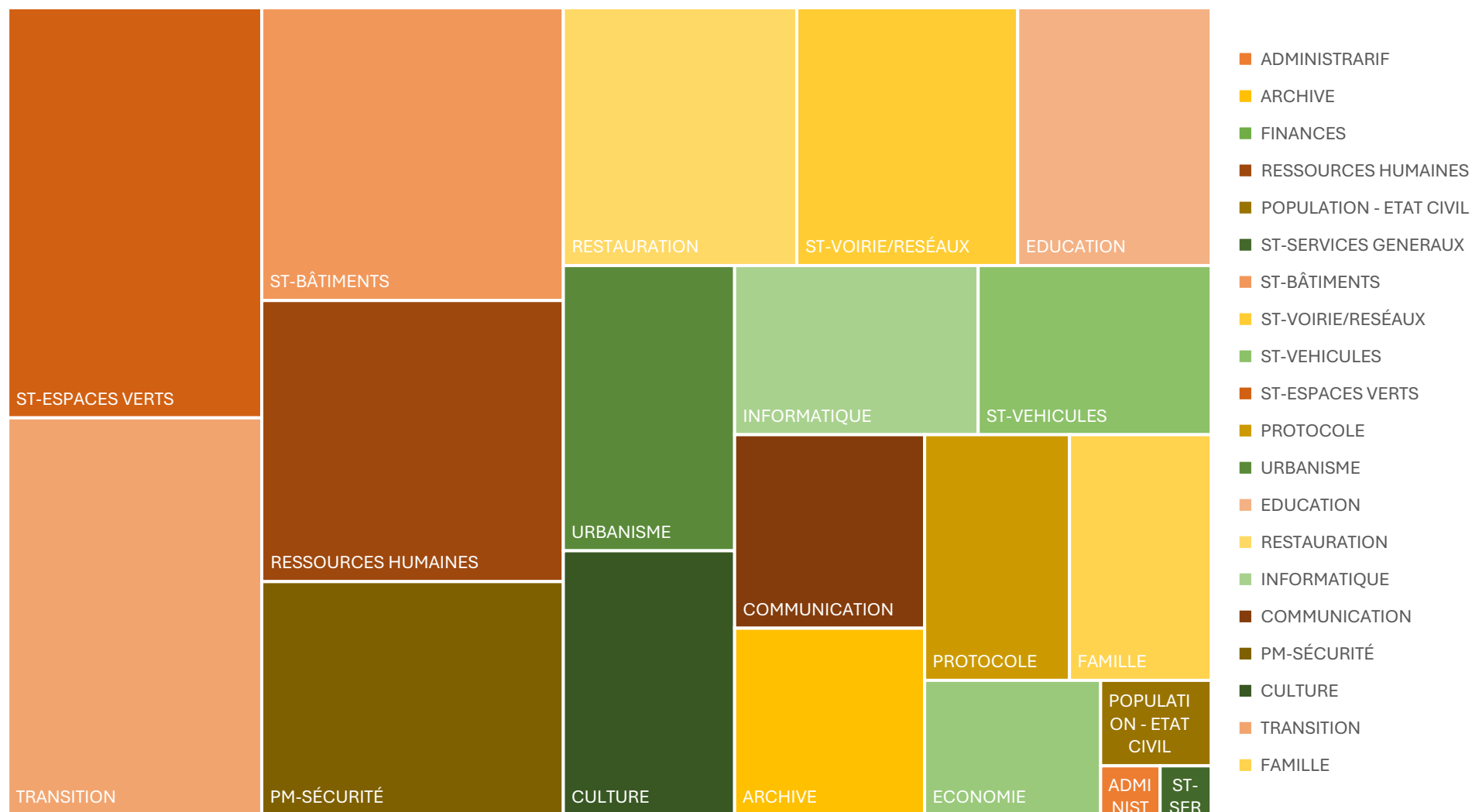
- ED19 - Moderniser les infrastructures en tenant compte de leur impact sur l'environnement (notamment l'enjeu de l'adaptation au changement climatique)
- ED16 - Contribuer à offrir plus d'espaces verts ou naturels au plus grand nombre
- ED12 - Promouvoir des modes de consommation et de production durables
- SD7 - Diversifier le développement des commerces, améliorer l'attractivité économique du territoire et soutenir l'emploi local
- ED15 - Développer les mobilités douces et /ou décarbonnées, bénéfiques à la santé, à la qualité et l'air et au climat
- ED13 - Développer les énergies renouvelables et réduire le recours aux énergies fossiles
- ED18 - Promouvoir la mise en valeur des productions culturelles, gastronomiques et artisanales locales ainsi que le développement d'un tourisme vert et durable
- SD11 - Favoriser l'accès aux technologies de l'information et de la communication

E. Répartition des dépenses favorables par services municipaux



C'est le service ST-Voirie/Réseaux qui prévoit le plus de dépenses à impacts positifs sur le Budget Vert. Il est suivi des services St-Bâtiment et ST-Espaces Verts.

Proportion de l'impact positif par service gestionnaire en pourcentage



En proportion de leur budget respectif, les service ST-Espaces Verts, ST-Bâtiments, Transition et Ressources Humaines ont le plus d'impacts positifs sur le Budget Vert.

F. Budget vert et Convention PACTE du Département des Bouches-du-Rhône

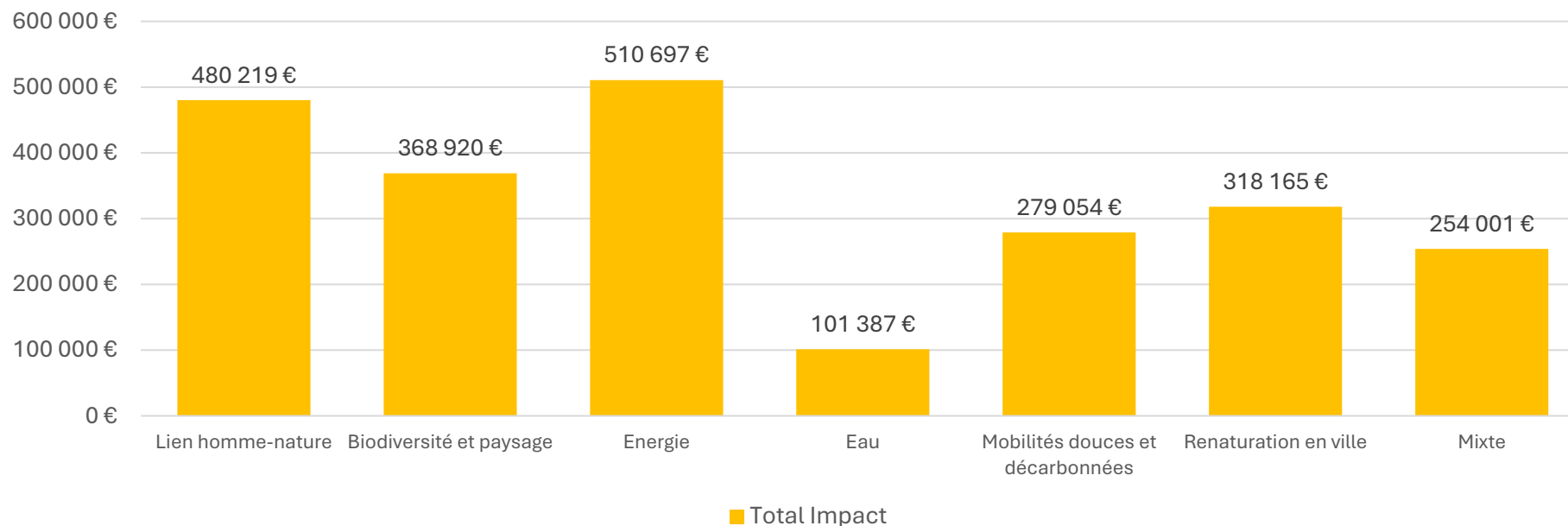


Comme évoqué précédemment, une lecture très intéressante pour la collectivité consiste à analyser le budget par le prisme des engagements du PACTE du Département des Bouches-du-Rhône (CD13).

Obtenue en reliant les 20 cibles du budget vert et les 6 engagements du PACTE (plusieurs engagements pouvant coter favorablement une même cible), cette analyse permet de déterminer les objectifs du PACTE auxquels participent prioritairement les dépenses de la commune. L'objectif "Restaurer le lien homme-nature", transversal à de nombreuses cibles du budget vert, arrive largement en première position avec plus d'1M€ de dépenses, suivi du maintien de la biodiversité et des paysages et de la transition énergétique.

En se projetant sur l'application d'une méthode similaire à l'ensemble des 92 communes, les résultats d'un budget vert passé "au tamis" des objectifs du Département pourrait permettre à ce dernier de disposer d'un panorama des impacts des subventions versées aux communes du territoire, et à chacune d'entre elles de valoriser l'effort déployé pour répondre à son engagement dans le PACTE.

Analyse du Budget Vert de Velaux au regard des 6 engagements de la Charte départementale



CONCLUSION

La réalisation du premier budget vert de la Commune de Velaux va permettre de renforcer la démarche de transition grâce à la conception d'un nouvel outil de pilotage et de prise de décision. En décidant, de façon volontariste, de pousser l'analyse des impacts de ses dépenses au-delà du cadre réglementaire actuel, la collectivité a posé la première pierre d'un projet appelé à être développé et optimisé dans les années futures.

Les principaux résultats du budget vert mettent en exergue la dimension "intégrée" de la transition écologique. En effet, il est apparu que l'ensemble des services, à des degrés différents, participaient de manière significative à la poursuite des objectifs de développement durable dans leur ensemble (en matière sociale, environnementale et économique).

Après ces premiers résultats encourageants, l'expérimentation sera donc poursuivie en 2026 en travaillant en amont, avec l'ensemble des services, d'une part sur l'appropriation de la méthode et d'autre part sur le renforcement de l'acculturation à l'exigence d'une analyse préalable des impacts de nos projets vis-à-vis du développement durable. Par ailleurs, les bases méthodologiques (pertinence des cibles, grille de répartition des impacts...) seront revues collectivement pour améliorer, s'il y a lieu, la cohérence des résultats et l'adéquation de l'analyse avec les compétences de l'échelon communal. En outre, le périmètre d'analyse pourra être élargi pour prendre en considération une plus grande part des dépenses. Le partage des résultats, en interne (élus, agents) comme en externe, ainsi que l'effort de transparence appliqué à toutes les phases de cette expérimentation donneront matière à réflexion pour alimenter notre démarche d'amélioration continue.

ANNEXE 1 : Tableau des cibles du développement durable et répartition de la pondération des dépenses

Cibles	Répartition de l'impact favorable par axe		
	Sociale	Environnementale	Economique/ Développement territorial
S1 – Rendre accessible pour tous la pratique du sport	100%		
S2 – Préserver la sécurité des biens et des citoyens	100%		
SE3 – Promouvoir une alimentation équilibrée et de qualité pour tous	75%	25%	
SE4 – Renforcer l'autonomie alimentaire du territoire tout en préservant les savoirs traditionnels locaux en matière d'agriculture et de gastronomie	75%	25%	
SE5 – Sensibiliser et éduquer aux enjeux du développement durable, notamment ceux liés au climat, à la biodiversité, à la gestion de l'eau, de l'énergie et des déchets	50%	50%	
SE6 – Promouvoir la sobriété et l'efficacité énergétique pour réduire l'impact des émissions de gaz à effet de serre, et lutter contre la précarité énergétique	25%	75%	
SD7 – Diversifier le développement des commerces	25%		75%
S8 – Assurer l'accès de tous à la culture et sensibiliser à la connaissance du patrimoine local	100%		
S9 – Favoriser le vivre-ensemble et les liens entre les générations grâce au développement d'activités, d'animations et de loisirs	100%		
SD10 – Agir pour l'insertion professionnelle des publics en difficulté et développer la formation professionnelle, en interne comme sur le territoire	75%		25%
SD11 – Favoriser l'accès aux technologies de l'information et de la communication	25%		75%
ED12 – Promouvoir des modes consommation et de production durables		50%	50%
ED13 – Développer les énergies renouvelables et réduire le recours aux énergies fossiles		75%	25%
E14 – Réduire la production de déchets ainsi que les pollutions liées aux activités de tous les secteurs		100%	
ED15 – Développer les mobilités douces et / ou décarbonées, bénéfiques à la santé, à la qualité de l'air et au climat		50%	50%
ED16 – Contribuer à offrir plus d'espaces verts ou naturels au plus grand nombre		50%	50%
ED17 – Développer et soutenir les techniques, systèmes et comportements favorables aux économies d'eau		75%	25%
ED18 – Promouvoir la mise en valeur des productions culturelles, gastronomiques et artisanales locales ainsi que le développement d'un tourisme vert et durable		25%	75%
ED19 – Moderniser les infrastructures en tenant compte de leur impact sur l'environnement (notamment l'enjeu de l'adaptation au changement climatique)		25%	75%
E20 – Limiter l'empreinte écologique de l'urbanisation (fragmentation des espaces, trame verte et bleue, agriculture urbaine, densité, limitation de l'artificialisation des sols)		100%	

ANNEXE 2 : Graphique des dépenses favorables réparties par cible

